Vigneux-sur-Seine

DEPARTEMENT
DE L'ESSONNE

Arrondissement
d'ÉVRY

Canton
de VIGNEUX-SUR-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Conseil Municipal du 26 septembre 2023

Extrait du registre des
Délibérations

n° 23.201

NOMBRE DE MEMBRES :

Composant le Conseil :	39
En exercice :	39
Présents :	25
Représentés :	7
Excusés :	1
Absents :	1

Objet : **Budget annexe du CMPP – Décision modificative n° 1**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Vigneux-sur-Seine, légalement convoqué le dix-neuf septembre deux mille vingt-trois, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Thomas CHAZAL, Maire.

Monsieur Thomas CHAZAL ouvre la séance à 19 h 00 et fait l'appel nominal.

PRÉSENTS : Thomas CHAZAL, Maire,
Colette KOEBERLE, Fouad SARI, Joël GRUERE, Michele LEROY, Florent PECASSOU, Leïla SAÏD, Dominique DEVERNOIS, Bachir CHEKINI[1], Samia LEMTAÏ, Norman CHARLES, Adjoints.
Elisabeth LEGRADE, Alain GALLET, Jeannette LECOQ, René REAL, Valérie HOULLIER, Christina PEDRI, Virginia VITALINO, Faten BENAHMED, Djamila RAMIREZ[2],Fanny KARANI, Sophiane TERCHOUNE[3], Florian GOURMELON, Samia CARTIER, Nicolas ALLEOS, Julia ALFONSO, Benjamin DONEKOGLU, Patrice ALLIO[4], Julie OZENNE[5], Bouchra KHIAR, Conseillers municipaux.

REPRÉSENTÉS :

Monique BAILLOT	Faten BENAHMED
Patrick DUBOIS	par Joël GRUERE
Sophie MINE	par Fouad SARI
Marième GADIO	par Leïla SAÏD
Fernando PEREIRA	par René REAL
Frank GUEX	par Colette KOEBERLE
Maryline VIARD	par Benjamin DONEKOGLU.

EXCUSÉ : Gabin ABENA.

ABSENTS : Sylvain ALLIROT.

Les membres présents peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Il est procédé, en conformité de l'article L. 2121-15 du code précité, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil pour la présente séance.

Madame Leila SAÏD est désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle accepte.

---

[1] Arrivé à 19 h 08 – A quitté la séance à 20 h 20 en laissant un pouvoir à Thomas CHAZAL
[2] Arrivée à 19 h 07
[3] Arrivé à 19 h 19
[4] Arrivé à 19 h 03
[5] Arrivée à 19 h 04

Service des Finances
Affaire suivie par : Maria STAN

Conseil Municipal du 26 Septembre 2023

Délibération n° 23.201

Budget annexe du CMPP – Décision modificative n° 1

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-11, L2311-1 à 7 et L2312-2 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;

Vu la délibération n° 23.061 du 30 mars 2023 adoptant le Budget primitif de l'exercice 2023 ;

Vu la délibération n° 23.137 en date du 27 juin 2023 ayant pour objet l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 et l'affectation du résultat d'investissement 2022 du budget annexe CMPP ;

Vu la délibération n°23.XXX en date du 26 Septembre 2023, ayant pour objet la modification de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe CMPP ;

Vu l'examen de la présente délibération par la Commission municipale « Ressources », réunie le 19 septembre 2023 ;

Considérant la proposition d'affectation faite par l'Agence Régionale de la Santé (ARS) lors de la campagne budgétaire 2023 reçue par courriers du 26 juin 2023 et du 27 juin 2023 qui modifie l'affectation des résultats prise par délibération n°23.137 du 27 juin 2023 ;

Considérant que suite à l'adoption du budget primitif du CMPP il convient d'ajuster les crédits ouverts conformément à l'autorisation accordée par l'ARS suivant la répartition par groupe fonctionnel de façon détaillée par article nature.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par 32 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard , Patrice Allio, Julie Ozenne.

Article 1 - DÉCIDE d'ouvrir postérieurement au budget primitif de l'exercice 2023 les crédits de dépenses et de recettes :

- Au niveau de la section de fonctionnement :

  dépenses + 88 010,84 €

  recettes + 88 010,84 €

- Au niveau de la section d'investissement :

  dépenses + 146 292,56 €

  recettes + 135 794,53 €

DECISION MODIFICATIVE N°1

BUDGET CMPP - EXERCICE 2023

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT DM1
DEPENSES REELLES			
EXCEDENTS PREVISIONNEL D'INVESTISSEMENT	003	003	**96 292,56 €**
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	21	2183	**50 000,00 €**
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			**146 292,56 €**

SECTION INVESTISSEMENT

RECETTES

DESIGNATION	CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT DM1
RECETTES REELLES			
EXCEDENTS D'INVESTISSEMENT REPORTE N-1	001	001	**96 292,56 €**
RECETTES SEMI - BUDGETAIRES			
RESERVES AFFECTEES A L'INVESTISSEMENT	10	10682	**50 000,00 €**
RECETTES D'ORDRE BUDGETAIRES			
CONCESSION ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES…	28	28051	**-502,00 €**
INSTALLATION GENERALE AGENCEMENT AMENAGEMENT DES CONSTRUCTIONS	28	28135	**-548,00 €**
INSTALATION GENERALE AGENCEMENTS AMENAGEMENTS DIVERS	28	28181	**-2 142,87 €**
MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	28	28183	**-3 397,76 €**
MOBILIER	28	28184	**-2 448,55 €**
AUTRES IMOBILISATIONS CORPORELLES	28	28188	**-1 458,85 €**
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			**135 794,53 €**

Après la signature du CPOM et la passation en EPRD le compte 28 n'est plus budgetaire (confirmé par la Tresorerie), nous corrigons donc ces natures comptable. Le desequilibre budgetaire est permis dans le cadre du CPOM

DECISION MODIFICATIVE N°1
BUDGET CMPP - EXERCICE 2023

SECTION FONCTIONNEMENT
DEPENSES

GROUPE I : CHARGES A CARACTERE GENERAL

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DM1
DEPENSES REELLES			
REMBOURSEMENT DES FRAIS	I	6287	10 000,00
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	I	60624	9 008,46

TOTAL GROUPE I : CHARGES A CARACTERE GENERAL	19 008,46

(1) + 19 008,46€ repésentant 2,53% % actualisation régionale validée par l'ARS

GROUPE II : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DM1
DEPENSES REELLES			
PERSONNEL AFFECTE E L'ETABLISSEMENT	II	6215	3 841,26 €
DIVERS	II	6228	500,00 €
VERSEMENT DE TRANSPORT	II	6331	479,22 €
PART. EMPLOYEURS FORMATION PROFESS. CONTINUE	II	6333	702,36 €
REMUNERATION PRINCIPALE	II	64111	15 288,89 €
INDEMNITE DE RESIDENCE	II	64112	1 390,19 €
NBI	II	64114	799,80 €
SUPPLEMENT FAMILIAL	II	64115	-912,96 €
COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIARE - CTI	II	641182	1 489,40 €
AUTRES	II	641188	1 735,15 €
REMUNERATIONS NON TITULAIRES	II	64131	20 721,94 €
COMPLEMENT DE TRAITEMENT INDICIARE - CTI	II	641382	2 229,87 €
AUTRES	II	641388	3 472,64 €
PRATICIENS	II	6421	453,67 €
COTISATIONS A L'URSSAF	II	64511	9 285,86 €
COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	II	64513	3 346,65 €
COTISATIONS A LA CNRACL	II	64515	2 984,33 €
COTISATIONS A L'URSSAF	II	64521	123,58 €
COTISATIONS CAISSES DE RETRAITE	II	64523	56,93 €
PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU F.N.A.L.	II	6471	119,21 €
CARTE DE TRANSPORT	II	64781	942,46 €
OEUVRES SOCIALES	II	64784	-48,07 €

TOTAL GROUPE II : CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	69 002,38 €

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	88 010,84 €

SECTION FONCTIONNEMENT
RECETTES

GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION

DESIGNATION	GROUPE	ARTICLE	MONTANT DM1
RECETTES REELLES			
PRODUITS A LA CHARGE DE L'ASSURANCE MALADIE AUTRES ETS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX	I	731228	**65 460,75 €**
GROUPE I : PRODUITS DE LA TARIFICATION			**65 460,75 €**

(1) : Actualisation régionale + 2,53% +19008,46€, + 4 943,00€ prime SEGUR extention socio public , + 1 128,98€ SEGUR extention médcin, + 4 647,82€ SEGUR CNR installation 2023, + 58 282,58€ proratisation enveloppe messures nouvelles recroutement, - 22 550,09€ reprise de résultat de fonctionnement

RECETTES REELLES			
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	002	002	**22 550,09**

(2) : résultat de l'excercice 2021 172 550,09€ - 50 000,00€ mise en réserves afféctées a l'investissement -100 000,00€ mise en réserves de compensation de déficit .

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**88 010,84 €**

Les votes par chapitre ont été les suivants :

Dépenses d'investissement :

Opérations réelles :

Chapitre 003 – Excédents prévisionnel d'investissement : +96 292,56 €

32 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard , Patrice Allio, Julie Ozenne.

Chapitre 21 – Matériel de bureau et matériel informatique : +50 000,00 €

33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Julie Ozenne.

Total dépenses d'investissement : +146 292,56 €

Recettes d'investissement :

***Opérations réelles** :*

Chapitre 001 – Excédents d'investissement reporté N-1 +96 292,56 €

32 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard , Patrice Allio, Julie Ozenne.

Operations semi-budgétaires :

Chapitre 10 – Réserves affectées à l'investissement +50 000,00 €

33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Julie Ozenne.

Opération d'ordre budgétaire :

Chapitre 28 – Amortissements des immobilisations - 10 498,03 €

33 voix POUR,

4 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard, Julie Ozenne.

Total recettes d'investissement : +135 794.53 €

Dépenses de fonctionnement :

Opérations réelles

Chapitre 011 - Charges à caractère général +19 008 ,46€

34 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés : +69 002,38 €

34 voix POUR,

3 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard.

Total Dépenses de fonctionnement : +88 010,84 €

Recettes de fonctionnement :

Opérations réelles :

Chapitre 017 – Produits de la tarification : +65 460,75 €

32 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard , Patrice Allio, Julie Ozenne.

Chapitre 002 – Résultat de fonctionnement reporté + 22 550,09€

32 voix POUR,

5 abstentions Julia Alfonso, Benjamin Donekoglu, Maryline Viard , Patrice Allio, Julie Ozenne.

Total recettes de fonctionnement : +88 010,84 €

Article 2 - PRÉCISE que la présente décision modificative n° 1 a été votée conformément à l'article L2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, tant pour la section d'investissement que pour la section de fonctionnement.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre le Maire et le Secrétaire de séance
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire
Thomas CHAZAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20230926-23-201-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/09/2023
Affichage : 29/09/2023
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage

Signé numériquement le 28/09/2023

MAIRIE DE VIGNEUX (Essonne)